



EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION 2017/2018


Les demandes d'exonération des droits d'inscription sont à retirer
au secrétariat de scolarité (porte 103)

Les étudiants boursiers ne sont pas concernés par ce dispositif.

Dossier à rendre pour le 13 octobre 2017

pour affichage, le 13/09/2017

La responsable
du service de scolarité
Médecine-Pharmacie



Valérie ROGER-UBÉDA